

## **Du plastique dans les végétaux de la déchèterie !!**

Environ 20 % des déchets apportés à la déchèterie des Fins sont des végétaux : tontes de gazon, branchages, tailles de haies, etc., ce qui représente 41 kg par personne par an.

Ces végétaux, appelés « déchets verts » en déchèterie sont en fait de vraies ressources pour nourrir le sol... à condition qu'ils soient dépourvus de plastiques, métaux, cailloux et autres indésirables !

Les habitants du Val de Morteau ont la possibilité de déposer leurs végétaux à la déchèterie des Fins. Certaines communes mettent également à disposition une benne dédiée pour leurs habitants.

### **Les végétaux deviennent du co-compost !**

Les végétaux collectés sur le Val de Morteau deviennent du co-compost : un mélange de fumier et de déchets verts, épandu par les agriculteurs locaux. Un processus complexe de plus de 6 mois est nécessaire pour obtenir un co-compost prêt à être épandu dans les champs en tant qu'amendement organique.

### **Cette filière est en danger – Le maintien des bennes est en sursis !**



### **Plastiques, métaux & cailloux déposés dans les végétaux... se retrouvent dans les champs !**

La qualité des végétaux se dégrade depuis quelques années sur le territoire du Val de Morteau. Toute sorte de plastique (pots de fleurs, sacs plastiques, liens plastiques, ...), cailloux, objets métalliques, sont régulièrement retrouvés dans les végétaux.

Ces indésirables ne se décomposent pas et se retrouvent donc épandus dans les champs alentours. Les conséquences sont nombreuses : les vaches et animaux sauvages peuvent les ingérer, le sol se retrouve pollué pour plusieurs centaines d'années, certains déchets peuvent provoquer des casses de matériel (broyeur à végétaux par exemple).

**Pour que la filière locale de co-compostage ne soit pas mise en péril sur le territoire et que les bennes à végétaux des communes soient conservées, il est impératif que les habitants de la Communauté de Communes du Val de Morteau respectent les consignes de tri :**

#### **Acceptés**

- ✓ tontes
- ✓ feuillages
- ✓ branches de diamètre inférieur à 12cm
- ✓ plantes et fleurs

#### **Interdits**

- × plastique
- × objets métalliques
- × cailloux, terre, cendres
- × déchets alimentaires
- × litière
- × branches de diamètre supérieur à 12cm
- × souches d'arbres
- × plantes invasives